

Les Terres australes et antarctiques françaises dans la stratégie indopacifique de la France

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) constituent une composante singulière de la présence française dans l'Indopacifique. Placées sous l'autorité d'un préfet, ces terres : Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, les îles Éparses et la terre Adélie, n'ont pas d'habitants permanents mais la souveraineté française y est garantie par une présence constante de personnels (techniciens, militaires, scientifiques) en mission.

Par leur étendue maritime (plus de 2,2 millions de km² de zones économiques exclusives cumulées) et leur positionnement dans des points clés de l'océan Indien et de l'océan Austral, les TAAF contribuent pleinement à la stature indopacifique de la France. Elles constituent un appui stratégique et sont un levier essentiel de sa stratégie de souveraineté environnementale, en tant que support de la surveillance maritime (lutte contre la pêche illégale, collecte de données), mais aussi comme vecteur de diplomatie scientifique.

A la suite de la visite du président de la République dans l'archipel des Glorieuses (îles Éparses) en 2019, les Terres australes et antarctiques françaises et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en partenariat avec les principaux instituts de recherche français ont élaboré pour la période 2022-2026 une feuille de route intitulée « Initiative de développement de la recherche dans les îles Éparses ». Elle apporte un cadre structurant et ambitieux au développement de la recherche dans les îles Éparses et encourage les partenariats et la coopération scientifiques avec les pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien (transferts de compétences et de connaissances, mise en réseau des aires marines protégées).

Un pilier de la diplomatie scientifique française

Les TAAF sont avant tout des laboratoires naturels majeurs pour l'étude des dynamiques écologiques, de l'évolution du vivant et du changement climatique global. La préservation exceptionnelle de ces territoires, qui abritent des espèces endémiques et des écosystèmes parmi les plus intacts de la planète, en fait des sites de référence dans le monde scientifique. Ce rôle de vigie écologique renforce la position de la France dans les discussions internationales sur le climat et la biodiversité.

La tradition de recherche dans les îles subantarctiques (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) et en Antarctique (terre Adélie) est ancienne et soutenue par de solides infrastructures : stations scientifiques, missions régulières, présence d'instituts comme l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV), programmes du CNRS ou l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), mais également par une gestion exemplaire de réserves naturelles (archipel des Glorieuses, îles australes) et une pêche durable (légine, langouste, thonidés). Crée en 2006, étendue en 2022, la Réserve Naturelle des Australes permet une gestion exemplaire des zones terrestres et maritimes associées. Classées en 2021 en Réserve Naturelle Nationale, les Glorieuses témoignent de l'engagement des TAAF en faveur de la protection et de la préservation de l'océan et des écosystèmes marins.

Des coopérations scientifiques environnementales ancrées dans la région

L'importance stratégique et scientifique des TAAF se traduit également par une série de coopérations régionales. La France entretient des partenariats scientifiques et techniques étroits avec plusieurs puissances de l'Indopacifique. Avec l'Afrique du Sud, elle collabore

notamment sur le secteur de Crozet et les îles Marion et Prince Edward, à travers des échanges d'expertise et des recherches partagées. L'Australie, pour sa part, est un partenaire clé dans le suivi du plateau continental de Kerguelen, dans une logique de co-développement scientifique, de suivi des ressources halieutiques et de préservation des milieux australs.

En Antarctique, la terre Adélie constitue un espace stratégique pour la France au sein de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). Cette instance joue un rôle central dans la gouvernance environnementale de l'océan Austral. À ce titre, la France y porte une vision ambitieuse de protection de l'environnement, fondée sur la science et la coopération internationale.